



# LA CHARTE D'ADHÉSION AU RÉSEAU POÏ-POÏ

---

1. Le réseau Poï-Poï a vocation à promouvoir les métiers des indépendants de la communication et n'est pas intéressé commercialement.
2. Les membres s'engagent à entretenir des relations cordiales et respectueuses de l'activité de chaque membre dans un esprit de libre concurrence.
3. L'adhésion se fait par cooptation de 2 membres minimum.
4. Les membres doivent avoir une communication cohérente avec leur activité ou un document présentant les services et la méthodologie de travail.
5. Les membres s'engagent à suivre l'actualité de leur profession et à mettre à jour leurs compétences.
6. Les membres accompagnent leur client dans l'élaboration de son projet, en le conseillant pour établir un cahier des charges et un planning.
7. Les membres s'engagent à n'accepter que des missions relevant de leurs compétences, et dans la mesure du possible à réorienter le client vers un prestataire adapté.
8. Les membres défendent l'image de leur métier et du réseau par l'adhésion à cette charte.